

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 12 Convocation du 14 février 2024

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2^{ème} Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3^{ème} Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4^{ème} Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène (arrivée à partir de la délibération 2024-02) ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusée) ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents non représentés : Mme JOSSEAUX Sophie (excusée) ; M. GUILLEPAIN James (non-excuse).

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

DELIBERATION 2024-10 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code des Marchés Publics ;

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a procédé le 25 mai 2020 à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la CAO permanente de la commune.

Il est nécessaire de procéder au remplacement de Monsieur James GUILLEPAIN (titulaire), celui-ci ne pouvant plus assumer ses fonctions. Ainsi que de Monsieur Cédric MAUDUIT (titulaire) ayant démissionné du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal procède à la désignation de deux nouveaux membres titulaires :

- M. Olivier MANNIELLO (12 voix)
- Marianne DEON (12 voix)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN